



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO
Direction des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 9 juin 2008

Objet : Préavis de grève pour le 17 juin 2008

Madame,

Conformément à la législation en vigueur [Code du travail articles L 521-3 et suivants], nous vous informons que la CFDT des Autoroutes du Sud de la France, section syndicale du SAOR CFDT dépose un préavis de grève d'une journée, allant du début des P1 à la fin des P3 du mardi 17 juin 2008 pour les salariés postés, et pour la journée de travail du mardi 17 juin 2008 pour les salariés non postés. Ce préavis couvre l'ensemble des salariés d'ASF.

Cette journée s'inscrit d'une part dans le cadre de l'appel de la Confédération CFDT à une journée nationale interprofessionnelle d'actions et de manifestations pour :

- **Une retraite solidaire** : garantie et niveau de retraite, droit à la retraite à 60 ans, durée de cotisation, reconnaissance de la pénibilité. Depuis l'initiative du 22 mai 2008, aucune nouvelle réponse n'a été faite ;
- **Le respect du dialogue social et des partenaires sociaux** : en décidant unilatéralement de modifier la législation du temps de travail et en faisant fi de la position commune sur la « représentativité et le dialogue social », signée par la CFDT, CGT, MEDEF et CGPME, le gouvernement bafoue la démocratie sociale ;
- **L'opposition à la déréglementation du temps de travail** : en imposant une série de mesures touchant aux forfaits, aux repos compensateurs, à l'organisation du temps de travail, le gouvernement permet une plus grande flexibilité, et donne plus de pouvoir aux employeurs qui souhaiteraient l'imposer. Cela peut avoir des conséquences sur les conditions de vie et de travail des salariés alors que les compensations pour heures supplémentaires vont être réduites.

D'autre part, des mesures spécifiques à l'entreprise concernant la pénibilité et l'aménagement des fins de carrières :

- **Durée du travail identique à celle du péage** pour tous les salariés postés en regard à la reconnaissance de la pénibilité du travail posté ;
- **Opposition à la remise en cause de la RTT** qui pourrait voir le jour avec des réductions d'ARTT à la viabilité ou dans les services administratifs ;
- **Aménagement des postes en fin de carrière professionnelle** pour tous les salariés en valorisant le tutorat et des horaires et organisations du travail adaptés ;
- **Pérennisation du dispositif CATS.**

Respect du droit de grève : l'entreprise vient de prendre, sur certains sites, une orientation contestable quant aux moyens mis en œuvre pour contrarier voire démolir la mobilisation des salariés lors de la journée d'action du 22 mai 2008. Le recours à diverses formes de pression sur les salariés ainsi que les remplacements de salariés dans l'action par leurs collègues non grévistes constituent une atteinte délibérée au climat social et au respect des partenaires sociaux, en prenant de plus le risque d'opposer les salariés les uns aux autres. Il est de notre responsabilité d'attirer votre attention sur cette évolution qui peut avoir de graves conséquences sur le dialogue social.

D'autre part, l'envolée des prix du carburant nous amène à demander d'ouvrir une négociation afin de trouver une solution qui permette de stopper la dégradation du pouvoir d'achat des salariés d'ASF, et ce en complément des accords salariaux 2008.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Floréal PINOS

Délégué Syndical central

Reçu en Paris
Propres

9-06-08